



Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 11 juin 2020

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une question parlementaire à **Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse** concernant **l'évaluation des effets du confinement et la reprise dans le domaine de l'éducation non formelle des jeunes**.

Au mois de mars, la fermeture endéans un court délai des écoles mais aussi des services et organisations relevant de l'éducation non formelle a éloigné un nombre important d'enfants et de jeunes de leurs réseaux amicaux et sociaux. Dans les discours tant parlementaires que médiatiques des semaines passées, les inquiétudes concernant l'impact du confinement sur les jeunes ont à juste titre occupé une place centrale.

En date du 16 avril 2020, le Gouvernement a présenté sa stratégie de reprise des activités scolaires. Or, dans le stade actuel du déconfinement, la reprise dans le domaine de l'éducation non formelle revêt aussi une importance particulière. En effet, comme il a été souligné en 2018 dans le Cadre de référence national sur l'éducation non formelle des enfants et des jeunes, les services et organisations de ce domaine sont des vecteurs importants de communication entre les sphères de la famille, de l'école, et des enfants et jeunes. De ce chef, ils ont le potentiel de contribuer dans une mesure significative à l'évaluation des effets du confinement. Sur le site Internet du Ministère de l'Éducation, l'on trouve d'ores et déjà un certain nombre d'informations concernant les maisons des jeunes. Or, le secteur de l'éducation non formelle est bien plus vaste et plus divers et comporte notamment aussi les organisations de jeunesse.

Dans ce contexte, je voudrais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

1. **Monsieur le Ministre est-il en mesure de chiffrer le nombre d'enfants et de jeunes ayant contacté pendant la phase de confinement les différents services de conseil et de soutien (maisons de jeunes, maison de l'orientation, Service psycho-social et d'accompagnement scolaires, etc.) ?**
2. **Le Ministère a-t-il été en mesure de soutenir en leurs démarches tous les services et organisations de jeunesse qui ont été confrontés au défi de rester en contact avec leurs publics cibles pendant le confinement (par exemple sous forme de *best practices*, d'échange d'informations, voire de coordination) ?**

3. **Quelles sont les lignes directrices (et le cas échéant les temporalités) envisagées à ce stade par Monsieur le Ministre pour la reprise progressive dans le domaine de l'éducation non formelle des jeunes ? Dans ce contexte, Monsieur le Ministre prévoit-il des mesures additionnelles de soutien aux acteurs de l'éducation non formelle (savoir-faire, infrastructures, logistique, soutien financier) ?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

A handwritten signature in black ink, consisting of the initials 'D. B.' followed by a stylized, flowing line that ends in a small hook.

Djuna Bernard
Députée

Réponse de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire n° 2374 de Madame la Députée Djuna Bernard

- 1. Monsieur le Ministre est-il en mesure de chiffrer le nombre d'enfants et de jeunes ayant contacté pendant la phase de confinement les différents services de conseil et de soutien (maisons de jeunes, maison de l'orientation, Service psycho-social et d'accompagnement scolaires, etc.) ?**

L'encadrement des jeunes a été garanti pendant le confinement. Même si l'accueil physique des jeunes n'a pas pu être réalisé, les professionnels psycho-socio-éducatifs ont maintenu le contact avec les jeunes à travers les médias digitaux et par téléphone. Les professionnels assuraient donc une présence pendant toute la période du confinement.

En ce qui concerne la fréquentation des maisons de jeunes, le nombre de contacts entre les professionnels et les jeunes varie en fonction des régions et des communes.

Toutefois, des chiffres précis ont pu être récoltés pour le service du « Kanner-Jugendtelefon – 116111 », qui a été contacté 283 fois entre le 1^{er} mars 2020 et le 19 mai 2020.

Par ailleurs, sur les réseaux sociaux, un grand nombre de jeunes a pu être atteint sous le hashtag #jugenhaiseraustausch et via le groupe « Digital Jugendarbecht zu Lëtzebuerg ».

Le CePAS a également poursuivi ses consultations avec les jeunes et leurs familles, soit avec ceux qui étaient déjà en suivi, soit avec ceux qui ont pris contact avec le CePAS pour la première fois. Différents moyens ont été déployés pour assurer le suivi de ces derniers. Ainsi les psychologues, l'éducateur gradué, l'assistante sociale et la psychomotricienne ont communiqué avec les jeunes et leurs familles par téléconsultations en utilisant TEAMS, What'sapp, skype ou autres, et également par téléphone ou courriels et à partir de la phase du déconfinement de nouveau en présentiel tout en respectant les mesures sanitaires.

- Au Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires (16.3. – 26.6.) :
Nombre de jeunes en consultation au CePAS : 434 jeunes
Nombre de consultations : 1136 consultations (téléconsultations, téléphone, courriel, présentiel)
- À la Helpline d'assistance psychologique et scolaire (8002 9090 entre le 25.03 et le 17.05) :
Nombre de jeunes : 41 jeunes
Nombre de consultations : 56 consultations
- Les téléphones portables des professionnels CePAS spécialement mis en place lors de la crise :
Nombre d'appels : 119 appels

Ainsi, le nombre total de contacts CePAS s'élève à 1311 pendant la phase de la crise.

En ce qui concerne la Maison de l'orientation (MO), les chiffres suivants ont pu être relevés :

ADEM-OP (ADEM - Service d'orientation professionnelle): 1182 jeunes ont consulté les services en vue de leur inscription dans le cadre d'un apprentissage.

SECAM (Service scolarisation des enfants étrangers) : 533 traductions écrites, 2679 entretiens téléphoniques et 1516 médiations ont eu lieu sur place.

CASNA (Cellule d'Accueil Scolaire pour élèves Nouveaux Arrivants) : 159 entretiens sur place et autour de 750 entretiens téléphoniques ont été réalisés.

SNJ (Service national de la Jeunesse) :

- Même si les jeunes volontaires ne pouvaient pas poursuivre leur service volontaire dans les organisations d'accueil pendant le confinement, le SNJ a continué à les suivre. Le nombre de volontaires au cours des derniers mois a certes baissé par rapport aux années précédentes, mais continue à augmenter depuis le début du mois de juin. Actuellement, 148 jeunes réalisent un service volontaire (contre 176 au mois de juin 2019), soit une baisse de 15 %.
- Les ateliers pour jeunes ont également repris et actuellement, 10 jeunes participent à cette offre de bas seuil. Ce chiffre se situe à 50 % en-dessous de la normale.
- Les stages de découverte ont repris et en juin 2020, 16 jeunes ont profité de cette offre. Ce chiffre représente également une baisse de 50 % par rapport à l'année précédente.
- En dehors des 174 jeunes qui profitent d'une offre du SNJ, il y a environ 50 autres jeunes suivis par le SNJ et qui désirent profiter de ces offres.
- Avec la réouverture des lycées, le SNJ a également recommencé à prêter des formations « Op der Sich no enger Ausbildungsplaz » dans les lycées proposant des classes de 5^e générale de préparation. Ces activités permettent de nouer des contacts, notamment avec des élèves en risque de décrochage.
- Le SNJ se prépare à un afflux plus important de jeunes à la recherche d'alternatives à l'inactivité vers la fin de l'été. En effet, il y a un risque de pénurie de postes de stage en apprentissage en entreprise et certains élèves risquent de ne pas trouver de poste correspondant à leur demande.

2. Le Ministère a-t-il été en mesure de soutenir en leurs démarches tous les services et organisations de jeunesse qui ont été confrontés au défi de rester en contact avec leurs publics cibles pendant le confinement (par exemple sous forme de *best practices*, d'échange d'informations, voire de coordination) ?

Avec le début de la crise sanitaire, l'animation socio-éducative de la majorité des services pour jeunes et des organisations de jeunesse n'a pas pu se dérouler comme prévu. Les services et organisations ont dû recourir à des moyens digitaux pour rester disponibles pour les jeunes et leurs publics cibles.

Le MENJE est entré en contact de manière régulière avec les services et organisations de jeunesse afin d'échanger sur les développements actuels de la crise.

Par ailleurs, un échange régulier a eu lieu entre les services de logements pour jeunes, qui accompagnent ceux-ci au sein des structures « Jugendwunnen » dans leur multiples transitions vers une vie autonome, afin que les services en question soient au courant des nouvelles dispositions et consignes sanitaires et de sécurité.

3. Quelles sont les lignes directrices (et le cas échéant les temporalités) envisagées à ce stade par Monsieur le Ministre pour la reprise progressive dans le domaine de l'éducation non formelle des jeunes ? Dans ce contexte, Monsieur le Ministre prévoit-il des mesures additionnelles de soutien aux acteurs de l'éducation non formelle (savoir-faire, infrastructures, logistique, soutien financier) ?

Actuellement, la reprise des activités dans le domaine de l'éducation non-formelle des jeunes va de pair avec les différentes mesures de déconfinement dans le cadre de la crise sanitaire liée au SARS-COV-2. Les activités des maisons de jeunes, des services de vacances (colonies) et des mouvements scouts (camps) sont, entre temps, de nouveau autorisés. Les maisons de jeunes et services pour jeunes veillent toutefois à respecter les règles sanitaires telles que communiquées par la Direction de la Santé. Les maisons de jeunes et services pour jeunes ont pu bénéficier de masques de protection, de solutions hydro-alcoolique et de parois en plexiglas mises à disposition par le MENJE.

Il est évident que les maisons de jeunes et les services pour jeunes joueront un rôle essentiel pour les jeunes qui ne partiront pas en vacances et seront donc à la recherche de possibilités d'occupation et de loisir durant le congé scolaire. Une importance particulière a donc été attribuée à l'ouverture de ces services afin que les jeunes puissent bénéficier de nouveau de leurs prestations d'animation et de loisir.